



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 20 novembre 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 18 décembre 2025
Délibération 2025/12/CR-067**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 20 novembre 2025.**

Toulouse, le 19 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 18 décembre 2025

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 20 novembre 2025

Étaient présents :

Mmes Marie-Pierre Gratacap, Carole Jean-Amans (à partir de 10 heures), Laurène Jouve, Marie Maturano, Elisabeth Neuhauser, Alexandra Robert, Denyze Toffoli, Cécile Vignolles, Mélanie White-Koning, Pascale Maton, Afi Oportune Kpotor, Lucia Perez-Serrano.

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Robin Baures, Serge Cohen, Hermès Desgrez-Dautet, Georges Landa, Jean-Luc Rols, Adrian Ruiz-Chiapello.

Excusés :

Frédéric Azémar, Monica Alaez-Galan, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Lionel Dahan, Georges Zissis, Dominique Pinon, Tamara Azaiez-Bontemps.

Étaient représentés :

Monica Alaez-Galan par Denyze Toffoli, Richard Bon par Matthieu Arlat, Sébastien Couarraze par Jean-Luc Attié, David Labat par Robin Baures, Pierre Petit par Marie-Pierre Gratacap, Christian Jarnot par Marie Maturano, Victorine Douin par Afi Oportune Kpotor, Laure Coutin par Serge Cohen, Bruno Watier par Laurène Jouve, Laurie Boithias par Alexandra Robert.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche du 18 septembre et 16 octobre 2025 (délibération)

Point 2 : Fusion du CERTOP et du LASSP pour création de l'UMR UTOPI le 1er janvier 2026, nomination de la nouvelle direction (délibération)

Point 3 : Nomination du nouveau directeur du CRITT (délibération)

Point 4 : Nomination de la nouvelle direction du LERASS (délibération)

Point 5 : Répartition de l'enveloppe du budget recherche, exercice budgétaire 2026 (délibération)

Point 6 : Prolongation des unités de recherche et de leur direction, de 1 an à compter du 1er janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 (délibération)

Point 7 : Questions diverses

La séance s'ouvre sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse (UT).

Informations générales

M. Arlat fait état de la dernière conférence de la recherche de l'Université EPE-UT. Une présentation sur l'enquête des données de la recherche a été réalisée par Georges Da Costa, Vice-président délégué au numérique de la ComUE. La feuille de route de la conférence de la recherche a également été discutée. À la suite d'une remarque du collège de coordination sur le manque de lien entre la formation et la recherche, un sixième axe est en discussion pour renforcer cette articulation, en lien avec Vincent Paillard, Vice-président Formation à l'UT. La feuille de route de la recherche s'articule donc autour de cinq – ou potentiellement six points : une recherche organisée, collaborative, visible, responsable et ouverte, à impact, et qui participe à la formation.

Concernant les appels à projets « Émergence », seize propositions ont été reçues pour les villes universitaires d'équilibre, un chiffre bien inférieur aux années précédentes. À Montpellier, le nombre de propositions a été beaucoup plus élevé.

S. Cohen demande que les documents projetés en séance soient transmis en amont de la séance afin d'en faciliter la compréhension.

M. Arlat confirme que les comptes rendus seront également envoyés.

S. Cohen précise sa requête : il souhaite recevoir le diaporama présenté.

M. Arlat indique que le PowerPoint sera implémenté.

S. Cohen exprime sa confusion face à la multiplicité des nouvelles instances (collèges, conférences) auxquelles les conseillers ne participent d'ailleurs pas. Ce sentiment est partagé par d'autres collègues. Il souhaite notamment que soient clarifiées les spécificités du « collège de coordination » par rapport à la CoRe (Conférence de la Recherche) et la ConFor (Conférence de la Formation).

M. Arlat explique que le collège de coordination, surnommé CoCo, rassemble les chefs d'établissements et les délégués régionaux du site EPE (Établissement Public Expérimental). Il existe une forme restreinte et une forme élargie incluant les partenaires et associés. Cette instance s'est substituée à l'ancienne appellation « Directoire ».

M. Arlat s'engage à présenter un organigramme, mais souligne la difficulté de figer une structure encore en évolution.

S. Crémoux demande si, à Montpellier, la situation était identique à celle de Toulouse, c'est-à-dire hors site.

M. Arlat le confirme et précise que Nîmes, Perpignan et Béziers étaient également concernés. Par ailleurs, une réflexion a été engagée au sein du projet TIRIS (Toulouse Initiative for Research's Impact on Society) sur la création d'instituts de site, le collège de coordination a demandé à l'Université de Toulouse d'en assurer la coordination. L'objectif est de structurer la communauté académique pour répondre aux grands défis sociétaux. Pour ce faire, il a été demandé aux pôles de recherche et au CODOR (Comité de Direction des Organismes de Recherche) d'identifier les forces du site et de les articuler avec les priorités nationales des organismes de recherche. Cette démarche vise à reproduire la structuration des universités lauréates d'une IDEX (Initiative d'Excellence), même si Toulouse n'en a pas. Il tempère cependant les attentes en précisant que le Ministère ne prévoit pas de financements supplémentaires.

S. Cohen demande où se situe le CODOR dans l'organigramme.

M. Arlat précise que le CODOR est une entité indépendante de l'organigramme de l'université qui regroupe des délégués régionaux des sept organismes nationaux de recherche (ONR). Il s'agit d'une animation inter-organismes qui n'est pas structurée dans un organigramme. Par ailleurs, le CODOR avait déjà produit un bilan des forces du site toulousain en 2017.

S. Cohen demande une clarification : bien que le collège de coordination ait confié la réflexion sur les instituts à l'Université de Toulouse, c'est bien TIRIS qui détient les financements.

M. Arlat confirme et précise que TIRIS sera le bras armé de ces instituts. Il confirme que TIRIS est d'accord et explique qu'un comité de suivi a été mis en place pour assurer la coordination. Ce comité inclut les vice-présidents recherche de la ComUE et de l'UT, le porteur de TIRIS Bertrand Jouve, les directeurs de comité de programme de TIRIS, les directeurs de pôles et un représentant du CODOR.

Deux bonnes nouvelles sont à porter à la connaissance des conseillers. Premièrement, l'obtention de deux projets européens. Le premier, « MSCA Co-fund » avec un programme nommé BEST (Between Earth and Space in Toulouse), qui cofinancera des thèses. Le projet, qui intègre les piliers de TIRIS et la signature de l'EPE, se concentre sur la santé, la mesure de l'impact social et les transitions (mobilités, énergie, etc.). Grâce à ce programme, les 11 thèses apportées par les établissements partenaires permettront d'en financer 33 au total. Le processus de recrutement sera présenté prochainement.

Le deuxième, projet « MSCA Co-fund », avec le programme nommé Terra-Med, porté par la Région Occitanie pour créer des liens avec le nord de l'Espagne. Ce projet, qui rassemble 23 établissements de recherche, porte sur l'eau, la terre et l'énergie. Le cofinancement est cependant moins avantageux (une thèse financée pour une thèse apportée). Ce projet, contrairement au programme BEST, a été rédigé par une société privée, sans regard de l'université.

Enfin, la campagne d'évaluation du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) progresse bien et aucune alerte n'est remontée.

Point 1 – Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche du 18 septembre et 16 octobre 2025 (délibération)

G. Sinigaglia confirme avoir intégré les remarques envoyées par Serge Cohen.

Les conseillers approuvent les comptes rendus de la commission de la recherche du 18 septembre 2025 et du 16 octobre 2025 à l'unanimité (26 voix favorables).

Point 2 – Fusion du CERTOP et du LASSP pour création de l'UMR UTOPI le 1er janvier 2026, nomination de la nouvelle direction (délibération)

Dossier présenté par à Prisca Kergoat, Directrice et Julien Weisbein, Directeur adjoint du LASSP.

M. Arlat fait état de la création d'une UMR (Unité Mixte de Recherche) par la fusion de deux laboratoires. Le premier est le CERTOP (Centre d'Études et de Recherches Travail, Organisation, Pouvoir), une unité multi-tutelles (UT2J, CNRS, UT) à laquelle l'UT est associée. Le second est le LASSP (Laboratoire des Sciences Sociales du Politique), rattaché à l'IEP (Institut d'études politiques) de Toulouse, qui est un établissement-composante de l'Université Toulouse Capitole (UTC). La nouvelle UMR s'appellera UTOPI (Unité de recherche, Transitions, Organisation, Politique, Inégalités) et sera dirigée par Prisca Kergoat, avec Julien Weisbein et Anne Dupuy. Il cède la parole aux porteurs du projet pour une présentation.

P. Kergoat remercie l'assemblée pour son invitation et son soutien. Ce projet fait suite à une inquiétude formulée par le CNRS concernant l'attractivité du CERTOP, jugée insuffisante au regard du faible nombre de chercheurs CNRS. En réponse, la direction du CERTOP a engagé un dialogue avec l'INSHS (Institut des sciences humaines et sociales du CNRS). Plusieurs actions ont été menées : le laboratoire a obtenu un rattachement secondaire à la section 39 du CNRS (Sociologie et sciences du droit), et des discussions ont été entamées avec le LASSP, le laboratoire de l'IEP de Toulouse.

J. Weisbein ajoute qu'un précédent projet de fusion entre le LASSP et le CERTOP avait échoué quelques années auparavant, mais qu'une histoire et des collaborations communes existaient déjà.

P. Kergoat confirme les collaborations étroites et continues entre les chercheurs des deux laboratoires. Un groupe de travail mixte, incluant des collègues du CERTOP, du LASSP et deux chercheurs CNRS souhaitant rejoindre le projet, a été constitué pour définir un projet scientifique commun. Les tutelles et la ComUE ont immédiatement apporté leur soutien, ce qui a été crucial dans

les négociations avec la directrice de l'INSHS. Le dossier a été validé par l'INSHS en février 2025, puis par le Président du CNRS, Antoine Petit, en avril 2025.

Depuis, le travail s'est accéléré pour une ouverture en janvier 2026. Une direction commune a été formée : elle-même assurera la direction pour une année de transition, accompagnée d'Anne Dupuy et de Julien Weisbein comme directeurs adjoints. Des groupes de travail ont été mis en place pour définir les axes de recherche, le règlement intérieur, le site web et le nom de la nouvelle unité : UTOPI.

Le projet scientifique se concentre sur la notion de transition. L'originalité de l'approche réside dans l'étude de l'interdépendance des différentes transitions (sanitaires, environnementales, productives, politiques), jusqu'alors analysées en silos. Le projet privilégie une approche « par le bas », interrogeant les transitions à travers les mobilisations sociales, les formes de protestations et les reconfigurations contemporaines de l'État.

Trois axes de recherche ont été définis :

- **Santé, alimentation et environnement** : aborde les transitions à la croisée des enjeux sanitaires, écologiques et alimentaires, dans une perspective de justice sociale et inspirée par le concept « One Health ».
- **Formes de gouvernement et mobilisations** : analyse les institutions, les corps intermédiaires et les modes de légitimation du pouvoir et vise à formuler des recommandations.
- **Inégalités** : en collaboration avec le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications), cet axe étudie les inégalités sociales à l'intersection du travail et de l'école.

La méthodologie repose sur l'interdisciplinarité (SHS, sciences du vivant, etc.), une forte dimension internationale (Europe, Amérique, Asie, Proche-Orient) et des recherches participatives avec les parties prenantes. La thématique des transitions s'aligne sur les orientations stratégiques des tutelles, du CNRS et du programme TIRIS. Le nom UTOPI a été choisi pour refléter cette ambition de travailler à des transitions plus justes.

M. Arlat remercie les intervenants et ouvre la séance de questions.

J-L. Rols demande comment se concrétise la dimension internationale du laboratoire : s'agit-il d'analyses à distance ou d'une présence sur le terrain ?

J. Weisbein explique que le LASSP a une forte tradition de recherche de terrain à l'international, avec des spécialistes de zones comme la Turquie, le Soudan ou l'Asie. Cette présence est renforcée par le réseau de 150 universités partenaires de Sciences Po, qui facilite la mobilité des étudiants et des chercheurs. Il souligne que, malgré la question du bilan carbone, l'analyse sur site et sur le long terme est privilégiée.

P. Kergoat ajoute que le CERTOP a également une présence internationale significative, notamment au Moyen-Orient avec une chercheuse CNRS spécialiste du conflit israélo-palestinien. Le laboratoire est aussi très présent en Amérique latine et en Asie, particulièrement en Malaisie où il dispose de deux chaires (alimentation et travail) et d'une plateforme d'analyse des comportements alimentaires (Ovalie) fonctionnant en miroir avec la France. Cette présence est assurée par des collègues sur place, dont un chercheur CNRS qui anime une des chaires.

E. Neuhauser suggère que l'axe sur les inégalités pourrait trouver un terrain d'étude intéressant dans le territoire rural du Gers. Elle propose de faire le lien avec les collectivités locales et mentionne la présence d'enseignants-chercheurs en SHS sur le site d'Auch, où une structuration de la recherche est en cours.

G. Landa note que le CERTOP comptait trois chercheurs CNRS et demande confirmation du nombre.

P. Kergoat précise qu'au moment des discussions avec le CNRS, le CERTOP ne comptait plus que deux chercheurs, un troisième étant parti un an et demi auparavant. C'est ce faible nombre qui a déclenché l'alerte du CNRS. Avec la fusion, l'effectif de chercheurs CNRS passera à quatre.

J. Weisbein confirme que l'effectif double, avec l'objectif de l'augmenter encore durant les cinq prochaines années. Il précise que les personnels de soutien seront également conservés.

P. Kergoat confirme que les cinq personnels supports du CERTOP, sont maintenus et qu'un nouveau poste a été négocié avec l'IEP (Institut d'études politiques) dans le cadre de la fusion.

J. Weisbein ajoute que l'IEP abondera un poste d'ingénieur d'études (IGE) à temps plein pour UTOPI.

M. Arlat demande si le laboratoire utilise les dispositifs du CNRS à l'international, tels que les IRP (International Research Project) ou les IRN (International Research Network).

P. Kergoat confirme que le développement de ces outils fait partie des objectifs, notamment avec l'arrivée de nouveaux chercheurs qui renforceront les liens avec le CNRS sur la dimension internationale.

M. Arlat demande si des pistes de collaboration ont été explorées avec l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), très investi sur les thématiques de transition, d'alimentation et de santé.

P. Kergoat confirme qu'il existe déjà des relations avec l'INRAe (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et l'IRD. Elle cite l'exemple d'une collègue qui dirige un service à l'IRD avec laquelle le laboratoire collabore étroitement, et qualifie ces perspectives d'intéressantes.

J. Weisbein précise que de nombreuses relations existent entre chercheurs, mais qu'il conviendrait désormais de les institutionnaliser.

M. Arlat conclut avec humour que cette utopie n'en est donc plus une.

P. Kergoat espère que non et précise que le décret d'ouverture est attendu pour janvier. À titre informatif, l'effectif comptera une soixantaine de doctorants.

J-L. Attié demande si la soixantaine de doctorants bénéficient tous d'un contrat doctoral financé.

J. Weisbein répond par l'affirmative pour la très grande majorité. Au LASSP, 80 % des doctorants sont financés, notamment via des contrats doctoraux de l'école doctorale, des conventions CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) ou des financements de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les doctorants non financés représentent une très faible minorité (environ 10 %), l'objectif étant de financer toutes les thèses.

P. Kergoat confirme que les proportions sont similaires au CERTOP. L'existence de doctorants non financés reste très minoritaire, car leur situation est très compliquée.

M. Arlat souligne que cette question préoccupe particulièrement l'Université de Toulouse et qu'un travail sera mené avec le laboratoire sur ce sujet. Il remercie à nouveau les intervenants.

P. Kergoat remercie à son tour l'assemblée pour son invitation et son soutien.

M. Arlat souligne le caractère stratégique de cette fusion pour deux raisons principales. Premièrement, elle permet d'ancrer de nouveau le CNRS au sein du laboratoire, passant de deux à quatre chercheurs CNRS et offrant au LASSP, qui n'y avait pas accès, une nouvelle perspective. Deuxièmement, elle constitue un lien important entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université de Toulouse, démontrant que des collaborations fructueuses sont possibles. Cette dimension est cruciale pour la politique de site globale. L'unité UTOPI aura pour tutelles l'UT, l'UT2J, le CNRS et l'IEP ; et donc indirectement l'Université Toulouse Capitole puisque l'IEP est un de ses établissements composante.

J-L. Rols rapporte avoir lu un article de presse où l'Université Toulouse Capitole était présentée comme « l'Université de Toulouse », et juge important que des liens concrets se nouent pour dépasser ce genre de confusion.

M. Arlat précise que la fusion étant déjà actée par les instances supérieures, le vote portera sur la nomination de l'équipe de direction proposée : Prisca Kergoat (directrice), Julien Weisbein (directeur adjoint) et Anne Dupuy (directrice adjointe), à compter du 1er janvier 2026. Il met la proposition aux voix.

Les conseillers approuvent la nomination du comité de direction de l'UMR UTOPI à compter du 1er janvier 2026 par 24 votes favorables et 2 abstentions.

H. Desgrez-Dautet fait remarquer que la carte du monde présentée dans le diaporama par les intervenants semble avoir été générée par une intelligence artificielle et contient des erreurs géographiques manifestes (par exemple, la position d'Israël). Il suggère de demander au laboratoire de fournir une figure plus propre pour les documents officiels.

S. Cohen nuance en préférant qualifier la carte de « manifestement erronée » plutôt que d'affirmer sa provenance.

M. Arlat s'interroge sur la signification du code couleur de la carte et admet ne pas avoir posé la question.

H. Desgrez-Dautet maintient qu'une représentation correcte de la carte du monde est nécessaire pour les présentations officielles.

M. Arlat en prend note et s'engage à transmettre la remarque sur la carte et le code couleur.

Point 3 – Nomination du nouveau directeur du CRITT (délibération)

M. Arlat indique, concernant la nomination du nouveau directeur du CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) Mécanique et Composite que le candidat n'a pu être présent.

Le CRITT est basé sur l'espace Clément Ader à Toulouse, à côté de l'Institut Clément Ader (ICA). Sa mission consiste au transfert de technologie vers les PME dans les domaines des composites haute performance et de la mécanique industrielle, en lien étroit avec l'ICA. Jusqu'à présent, le directeur de l'ICA était également celui du CRITT, mais il a été décidé de différencier les deux structures pour permettre au CRITT de développer son propre modèle économique.

Le mandat de Jean-François Ferrero a pris fin en septembre. La candidature d'Olivier Dorival a été proposée à l'assemblée générale du CRITT le 1er octobre et a reçu 13 voix favorables sur 13 votants.

Olivier Dorival, formé à l'ENS (Ecole Normale Supérieure) de Cachan, est entre autres maître de conférences à l'université (FSI) et chercheur à l'Institut Clément Ader depuis 2023. Ses domaines d'expertise incluent le calcul de structure, la tolérance aux dommages, la dynamique des structures (vibrations, crash) et la modélisation numérique.

Sa stratégie pour le CRITT est de développer des activités différenciantes liées à l'aviation (ex : simulation de choc aviaire), de redynamiser la formation et d'assurer le transfert technologique de la recherche vers les entreprises. L'organisation s'appuiera sur un directeur pour la gestion, un directeur technique pour les projets, un technico-commercial pour la prospection et un lien privilégié avec l'ICA.

P. Maton demande des précisions sur la structure juridique du CRITT, comment il est financé, si une dotation lui est allouée dans le budget de l'université, et pourquoi une assemblée générale a validé cette nomination.

M. Arlat précise qu'outre l'assemblée générale, un conseil d'administration s'est également tenu. Concernant le CRITT, il s'agit d'une initiative nationale présente sur tout le territoire.

J-L. Rols confirme que ces structures régionales existent depuis une trentaine d'années, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il fait remarquer que l'ordre du jour mentionnait « le CRITT » alors qu'il en existe d'autres sur le campus, et s'enquiert des liens de l'université avec ces autres CRITT.

M. Arlat pense que les liens sont plus lâches avec les autres, alors que pour celui-ci, l'université participe à l'hébergement et au financement.

V. Mahdi précise que l'université soutient le CRITT par l'hébergement par le biais de l'ICA. Le modèle économique du CRITT repose ensuite sur différentes prestations, d'où découle un questionnement légitime sur la soutenabilité financière du CRITT.

P. Maton en déduit qu'il s'agit d'un service marchand.

V. Mahdi le lui confirme.

P. Maton demande comment le budget du CRITT s'équilibre, étant donné qu'il vend des prestations, mais reçoit aussi une dotation de l'université.

M. Arlat précise que le modèle économique du CRITT est examiné avec attention, car il n'est pas à l'équilibre. L'université doit actuellement soutenir financièrement les personnels, ce qui représente un certain coût annuel. C'est précisément pour cette raison qu'il a été décidé de séparer la direction du CRITT de celle de l'ICA, afin de l'inciter à développer davantage ses propres modalités d'obtention de financement.

P. Maton demande si les personnels du CRITT sont des agents de l'université.

V. Mahdi le lui confirme. Il s'agit d'un titulaire et de personnels en CDI sur ressources propres, d'où l'enjeu de la soutenabilité budgétaire. Un plan d'accompagnement a été mis en place pour aider le CRITT à mieux cadrer son modèle financier, son organisation et sa tarification. L'objectif est d'évoluer vers une tarification au coût complet pour évaluer la viabilité à terme de la structure.

P. Maton demande à quelle entité de l'université le CRITT est rattaché.

V. Mahdi explique que le CRITT est traité comme une plateforme de recherche avec une dimension marchande. Il est administrativement rattaché au domaine DRIVI qui signifie « Domaine Recherche, Innovation, Valorisation, International », l'un des quatre domaines de structuration administrative de l'université.

M. Arlat confirme que la nomination a bien été votée par le conseil d'administration du CRITT.

E. Neuhauser qui a assisté au CA, confirme le vote et la présence de nombreux représentants d'entreprises locales ainsi que de l'Université de Toulouse.

M. Arlat met aux voix la proposition du conseil d'administration du CRITT Mécanique et Composite de nommer Monsieur Olivier Dorival directeur de l'unité, avec une prise de fonction immédiate et donc rétroactive.

Les conseillers approuvent la nomination de Monsieur Olivier Dorival à l'unanimité.

Point 4 – Nomination de la nouvelle direction du LERASS (délibération)

M. Arlat indique que le conseil d'unité du LERASS (Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales) a décidé de nommer Franck Bousquet directeur, ainsi que Madame Valérie Lépine et Madame Amanda Rueda directrices adjointes, avec une prise de fonction immédiate.

J-L. Rols s'étonne de la durée du mandat qui semble décalée par rapport au contrat quinquennal de l'unité. Il demande pourquoi le mandat ne s'aligne pas sur la fin du prochain contrat, en 2031, pour éviter un décalage.

M. Arlat explique que ce décalage est problématique, car la première partie du mandat, jusqu'au renouvellement de l'unité en 2027, comptera comme un mandat complet pour la direction.

J-L. Rols suggère qu'il aurait été plus logique de voter en deux temps : une nomination pour la fin du contrat actuel, puis une autre pour le contrat suivant, comme cela a été fait pour d'autres unités.

M. Arlat constate que la question n'a pas été posée en ces termes et suppose que le conseil d'unité était conscient de ce décalage. Il propose de procéder au vote tel que demandé et de signifier au laboratoire la règle juridique applicable.

Après discussion, il est convenu que soit mise aux voix la nomination des 3 impétrants avec prise de fonction immédiate pour un mandat courant sur la période allant de 2025 au 31 décembre 2030.

Les conseillers approuvent cette nomination à l'unanimité.

Point 5 – Répartition de l'enveloppe du budget recherche, exercice budgétaire 2026 (délibération)

Tableau présenté en séance accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/pt-5-bi2026-cr-v2-5-1765792822578-xlsx?ID_FICHE=1010895

M. Arlat annonce que la subvention pour charges de service public (SCSP) prévue pour 2026 devrait représenter environ 85 % de son niveau de 2025, ce qui impose d'anticiper une réduction des enveloppes dans le cadre du budget initial. Cette situation est due à plusieurs mesures non compensées par l'État :

- Le CAS (Compte d'Affectation Spéciale) Pensions, qui vise à équilibrer le régime de retraite des fonctionnaires, représente un coût de 4,7 M€ pour l'établissement, compensé à seulement 40 % par l'État.
- La Protection Sociale Complémentaire (PSC), obligatoire à partir de mai 2026, représente un coût non compensé de 1,3 M€.
- Les mesures Guerini (augmentations du point d'indice, primes) représentent 3,4 M€ à la charge de l'établissement depuis 2023.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), non compensé, représente 2 M€.

Le total de ces charges non financées s'élève à environ 9 M€.

M. White Koning déplore que l'établissement doive supporter le coût d'une mesure décidée par l'État employeur.

J-L. Rols insiste sur l'ordre de grandeur, ces 9 M€ de charges nouvelles pour 2026 sont du même ordre de montant que le déficit de clôture de l'exercice financier de 2025.

M. Arlat confirme que l'impact est significatif, précisant que sur une SCSP de 450 M€, environ 350 M€ sont dédiés à la masse salariale, laissant environ 110 M€ pour le fonctionnement. Une ponction de 9 M€ représente donc près de 10 % de ce budget de fonctionnement. Le Ministère et le Rectorat sont encore plus drastiques, puisqu'ils demandent de construire le budget sur la base de 85 % de celui de l'année précédente.

J-L. Rols en conclut que sans correction, le déficit s'élèverait à 18 M€ l'année suivante.

M. Arlat précise que si l'université n'est pas encore dans le rouge, de plus en plus d'établissements le sont. Il cite l'exemple de l'UT2J sur le site toulousain et d'une université à Bordeaux qui a annulé sa campagne d'emplois. Il rapporte également que le groupe Udice des universités de recherche intensive a publié une dépêche AEF info qualifiant l'augmentation du budget de la recherche de « trompe-l'œil » en raison de l'impact de ces charges non compensées.

S. Cohen récuse le terme de « déficit », arguant que l'université ne dépense pas plus, mais que c'est l'État qui n'assume pas pleinement ses obligations. Cette situation est préoccupante à l'heure où l'Assemblée nationale discute du budget.

M. Arlat évoque la possibilité de proposer des motions. Il rappelle que le GVT était initialement compensé, mais ne l'est plus. Il craint que la prochaine charge à être transférée aux établissements soit la prime RIPEC C1, issue de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Le plan de financement prévu dans le cadre de la LPR n'est pas respecté, et il est probable que les établissements devront en assumer le coût.

J-L. Rols souligne que la principale marge de manœuvre pour l'établissement est la campagne d'emplois.

M. Arlat confirme que les leviers sont les campagnes d'emplois, les dotations aux laboratoires et les appels à projets. L'objectif de la direction sera de maintenir à 100 % les dotations aux laboratoires, même si le budget initial est construit sur une base de 85 %. L'ajustement se fera en jouant sur d'autres postes. Il rappelle que tous les organismes de recherche (CNRS, Inserm, etc.) sont confrontés à la même situation.

R. Baurès fait remarquer que, d'après le document budgétaire transmis, la dotation aux laboratoires est bien diminuée de 15 % dans la proposition actuelle.

M. Arlat réitère que cette baisse dans le budget initial est une base de départ, mais que des ajustements seront faits en cours d'année.

S. Cohen exprime son profond désaccord avec l'approche présentée. Il juge problématique que le tableau budgétaire fasse porter l'effort de réduction principalement sur les dotations récurrentes des structures de recherche, tandis que les lignes de soutien à la stratégie recherche de l'établissement ne sont pas diminuées.

M. Arlat suggère que c'est sur ces lignes que des ajustements pourront être faits et cède la parole à Stéphanie Lacombe (directrice de la DReV) pour présenter le détail.

S. Cohen demande pourquoi cela n'a pas été écrit ainsi dès le départ.

M. Arlat répond qu'il est compliqué, à ce stade, d'inscrire ce type d'éléments.

S. Cohen rétorque que le document écrit est donc le contraire de l'intention affichée.

S. Lacombe présente les recettes du budget 2026, en précisant que la pré-allocation de la subvention pour charges de service public a été notifiée à hauteur de 85 % de celle de l'année précédente.

J.-L. Rols demande s'il s'agit d'une autorisation d'ouverture fixée à 85 % en janvier, susceptible d'être ajustée à la baisse ou à la hausse au cours de l'année.

S. Lacombe le lui confirme en indiquant cependant que l'année précédente l'autorisation avait été donnée dès janvier pour inscrire 4 M€ en engagements pour les dotations des structures de recherche (soit 100 %).

M. Arlat précise qu'il conviendra, pour cette année, de faire preuve d'une prudence accrue.

S. Lacombe précise les changements notables par rapport à 2025 en ce qui concerne les recettes :

- Le reliquat du dialogue stratégique de gestion 2023 (90 k€) a pu être inscrit en recette supplémentaire.
- Le reversement attendu du CNRS est estimé plus prudemment à 700 k€ (contre 850 k€ en 2025).
- Un travail d'apurement a permis d'affiner l'estimation des reversements liés aux brevets, notamment ceux provenant de la SATT Toulouse Tech Transfer (TTT). Une distinction plus claire a été réalisée entre la part revenant à l'université de celle à reverser aux inventeurs, unités et établissements copropriétaires.

M. Arlat note que cela représente une diminution d'environ 618 000 euros de dépenses.

S. Lacombe présente ensuite les dépenses. Elle confirme que pour cette présentation, une baisse de 15 % a été appliquée à la dotation récurrente des structures de recherche.

Les montants des appels d'offres (manifestations scientifiques, tremplins, équipements) sont maintenus, avec une nouveauté : les dépenses pour les appels tremplins et équipements pourront désormais s'étendre sur deux ans (2026-2027). Le budget du « Pack booster » pour les nouveaux maîtres de conférences est en augmentation en raison d'un plus grand nombre d'éligibles.

Concernant la masse salariale, la ligne de soutien aux projets de recherche est maintenue avec une diminution de la prise en charge de l'augmentation des salaires des doctorants sur projet (la compensation arrivant à son terme, elle est compensée par le coût croissant des décharges de service pour la recherche (REH). Le reliquat du dialogue stratégique de gestion (86 k€) sera abondé au soutien administratif et juridique des laboratoires, notamment pour prolonger les contrats de deux agents travaillant sur la cartographie des activités de recherche.

Le budget de fonctionnement de la commission de la recherche inclut 10 000 euros relatifs à la prestation de rédaction des procès-verbaux. Enfin, la ligne de reversement des primes aux inventeurs est désormais plus fiable, basée sur la moyenne des années 2023-2024.

M. Arlat précise que ces sommes sont en partie versées par TTT et souligne que le travail pour identifier les bénéficiaires a été long, mais que la situation est désormais mieux gérée.

S. Lacombe termine en indiquant que la dernière ligne, concernant la protection de la propriété intellectuelle non gérée par TTT, est surévaluée à 30 k€ et constitue une marge de manœuvre. Le budget présenté est à l'équilibre. Elle montre ensuite un tableau des deltas : pour atteindre 100 % des dotations, il manquerait 724 k€, tandis qu'à 90 %, il manquerait 222 k€.

M. Arlat explique que les marges de manœuvre se situent sur les appels à projets. Contrairement aux années précédentes, les budgets alloués ne seront pas dépassés. Il précise que l'appel à projets « équipements scientifiques » sera désormais partagé avec Toulouse INP et l'INSA ce qui permettra de mutualiser les fonds et de rationaliser les financements pour les UMR communes. Bien que chaque établissement soit contraint de revoir sa contribution à la baisse, la somme globale sera plus conséquente. En tout état de cause, il s'agit d'un budget initial qui pourra être revu, notamment en fonction des remarques de la commission de la recherche.

J.-L. Rols demande si les autres conseils centraux (CA et CFVU) sous-traitent également la rédaction de leurs comptes rendus, pour un budget de 10 000 euros.

G. Sinigaglia confirme que le CA y a recours, mais n'est pas certaine pour la CFVU. Elle précise que cette pratique a été mise en place à la suite du départ à la retraite de deux personnes à la DReV.

J.-L. Rols fait remarquer que pour l'animation de la commission scientifique de la FSI, l'utilisation d'un outil d'IA permet d'obtenir un premier jet de compte rendu en une demi-journée, ce qui représente un coût bien moindre. Il suggère d'expérimenter des outils d'IA souverains.

M. Arlat indique que des essais seront réalisés en ce sens.

J.-L. Rols exprime son inquiétude : face à la diminution de la subvention de l'État (SCSP), il doute que l'université ait les moyens de soutenir l'ambitieux Schéma pluriannuel de Stratégie immobilière (SPSI). Il réitère sa remarque de l'année précédente concernant les 500 k€ sanctuarisés dans le budget recherche pour le patrimoine, qui pourraient selon lui être une marge de manœuvre.

M. Arlat note qu'il s'agit là encore, d'un sujet en cours de discussion. Ces 500 k€ alloués au patrimoine constituent une marge de manœuvre.

S. Cohen fait part de son analyse et exprime son désaccord profond avec la proposition budgétaire. Il est très étonné que le document fasse porter l'effort de réduction de 15 % principalement sur les dotations récurrentes des laboratoires, et non sur les actions propres de la gouvernance. Selon lui, même si des intentions de rééquilibrage en cours d'année sont affichées, le document actuel fait porter le risque aux laboratoires. Il estime que c'est un geste politique et qu'il aurait été préférable que la gouvernance assume ce risque sur ses propres dépenses en sanctuarisant celles des laboratoires.

Il ajoute un second problème d'ordre calendaire : même si les 15 % manquants sont versés plus tard dans l'année, les laboratoires risquent de ne pas pouvoir les dépenser à temps. Pour toutes ces raisons, il annonce qu'il votera contre le budget en l'état, tout en se disant prêt à voter « pour » s'il était amené à évoluer.

J.-L. Rols demande si la mise en place de SIFAC+, le logiciel financier, budgétaire, analytique et comptable, qui retarde le démarrage des dépenses au 1er mars, ne compense pas en partie ce problème de calendrier.

P. Maton indique qu'il lui manque des éléments de contexte. Sur les recettes, elle s'interroge sur la baisse de la contribution du CNRS alors que les prélèvements sur contrats de recherche demeurent stables. Sur les dépenses, elle demande des précisions sur l'augmentation de près de 110 000 euros de la masse salariale en 2024-2025, souhaite connaître la nature des contrats concernés (CDD ou CDI) et comprendre les raisons de cette hausse. Elle rejoint également la remarque formulée au sujet des 500 000 euros alloués au SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) et demande un bilan des actions menées pour la part recherche, afin d'identifier ce que représentent concrètement ces crédits. En outre, dès lors que la SCSP diminue, elle s'interroge sur le risque que cette baisse se fasse au détriment des équipements. Elle souhaite également savoir si le complément de SCSP perçu

en cours d'année viendra bien abonder la dotation récurrente des laboratoires, cette affectation n'étant pas clairement précisée dans le document soumis au vote.

V. Mahdi précise qu'un budget rectificatif sera présenté à cette fin.

M. Arlat indique que les laboratoires seront invités à n'engager dans un premier temps que 85 % de leur dotation de l'année précédente, sans que cela ne préjuge du montant final qui pourrait atteindre 100 %.

V. Mahdi apporte des précisions sur la composition de la masse salariale. La ligne budgétaire passée de 135 000 à 155 000 euros correspond à un transfert depuis le budget de la stratégie de la recherche afin de centraliser la masse salariale d'appui. De même, le dialogue stratégique de gestion 2023, qui a permis de recruter deux ingénieurs pour la cartographie de la recherche, a été réaffecté du budget central vers celui de la recherche pour une meilleure cohérence de gestion au sein de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DREV). Elle souligne que cette augmentation apparente au niveau de la recherche ne constitue pas une augmentation au niveau global de l'université (UT).

P. Maton demande des éclaircissements sur la ligne de 940 000 euros.

S. Lacombe explique que ce montant correspond aux CDD et CDI du pôle de la Direction des Affaires Financières (DAF) qui soutient la recherche et les grands projets. Ces postes, ainsi que ceux de la DReV (juristes et ingénieurs de montage de projets du pôle) sont financés sur les ressources propres de la recherche.

V. Mahdi ajoute que des CDI d'autres directions sont également financés sur ce budget, notamment pour le montage de projets internationaux ou pour le soutien à l'activité du jardin botanique. Elle précise que cette approche globale prend en compte la soutenabilité de l'ensemble.

P. Maton demande si un document détaillé sur ces postes en équivalent temps plein (ETP) pourrait être fourni.

S. Lacombe confirme qu'il est possible de fournir ce document, en précisant la proportion de CDD et de CDI.

P. Maton juge pertinent que ces coûts soient inclus dans ce périmètre pour une meilleure visibilité.

A. Robert soulève la question des recettes issues de la part hôte du CNRS.

V. Mahdi explique que la baisse de la part hôte du CNRS pour 2025 résulte de deux facteurs. D'une part, un correctif conjoncturel a été appliqué cette année suite à la détection d'erreurs récurrentes de la part du CNRS. D'autre part, elle observe un tassement, voire une baisse, de l'activité contractuelle industrielle du CNRS, sur laquelle est prélevée cette part hôte, contrairement aux projets ANR où la part hôte est perçue via le préciput.

R. Baurès s'inquiète du risque lié à une potentielle diminution des financements de l'ANR.

V. Mahdi indique que le niveau du préciput se maintient pour le moment, offrant une bonne visibilité pour l'année en cours et la suivante. Elle reconnaît cependant qu'un tassement de l'ANR aurait à terme un impact certain sur les recettes.

R. Baurès souligne que cela représente une part importante des recettes.

S. Lacombe confirme et précise qu'elle a adopté une approche prudente pour le budget prévisionnel 2025 concernant le préciput. Bien que les recettes de cette année aient été supérieures aux prévisions, elle a préféré reconduire le montant antérieur plutôt que le montant perçu en 2025.

P. Maton estime qu'une vision précise de l'évolution de l'activité contractuelle est indispensable au pilotage stratégique, notamment pour compenser la baisse de la dotation de l'État par des ressources propres.

V. Mahdi confirme que ce pilotage est bien en place. Elle identifie deux leviers pour augmenter les ressources propres : le partenariat industriel et les projets européens. Concernant le premier, un réseau d'ingénieurs d'affaires va être développé dans le cadre du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), avec une action ciblée sur l'IRIT et l'IMT. Pour le second, le projet STAR, porté par la ComUE

dans le cadre d'un appel ANR, vise à déployer des ressources en ingénierie de projets européens pour pallier le faible nombre de dépôts.

Par ailleurs, elle affirme la volonté de maintenir un investissement important pour les plateformes et équipements scientifiques, en collaboration avec l'INSA et Toulouse INP. Une demande de financement complémentaire de 400 000 euros par an a été faite via le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) pour un appel dédié aux plateformes. En parallèle, le processus de labellisation des plateformes est en cours de révision.

S. Lacombe précise que les crédits d'investissement se trouvent quasi exclusivement sur la ligne « équipements scientifiques », le reste relevant du fonctionnement.

M. Arlat exprime son inquiétude quant au COMP, qui n'est toujours pas notifié pour 2025. Il rappelle que le Ministère a autorisé les établissements en difficulté financière à utiliser ces fonds librement, mais que l'université, bien qu'ayant présenté un plan avec des jalons, n'a encore rien reçu.

V. Mahdi précise que le montant du COMP est de 7,3 millions d'euros sur trois ans, et qu'il est peu probable que l'établissement le perçoive en totalité.

M. Arlat note que ce montant était déjà en baisse de 700 000 euros par rapport à la demande initiale. Cette prudence budgétaire justifie, selon lui, de ne pas amputer les appels à projets. Il estime que la marge de manœuvre pour compenser les 15 % manquants sur la dotation des laboratoires se situe dans une négociation avec le budget central sur la contribution au SPSI.

V. Mahdi confirme qu'une présentation des grandes opérations financées par le SPSI pourra être faite, citant en exemple le nouveau bâtiment de chimie qui regroupera les unités de chimie.

M. Arlat ajoute que le déménagement et les équipements de sécurité pour ce bâtiment représentent un coût de 2 millions d'euros, qui devra être partagé avec le CNRS et les laboratoires, ce qui suscite des tensions.

S. Cohen souligne une contradiction : l'université doit développer ses ressources propres non pas pour financer de nouvelles activités, mais pour pallier le désengagement de l'État. Il juge essentiel de communiquer publiquement sur ce désengagement de l'État du financement de la recherche.

M. Arlat abonde en son sens.

M. White-Koning demande à quelle date les 15 % de dotation supplémentaires pourraient être versés aux laboratoires, si cette décision était prise.

S. Lacombe fait remarquer qu'une notification tardive, en septembre ou octobre, rendrait la dépense des crédits très difficile.

M. White-Koning demande ce qu'il advient des crédits non dépensés par les laboratoires en fin d'année : sont-ils perdus pour eux et réintégrés au budget global de l'établissement ?

S. Lacombe indique que la pluriannualité est un sujet de travail avec la Direction des finances concernant les AO Tremplin et équipements scientifiques (dépenses possibles sur 2 ans).

M. White-Koning demande si cette possibilité de 15% de dotation supplémentaire peut être inscrite au budget, car une simple promesse lui semble trop vague et pourrait influencer son vote.

V. Mahdi répond qu'à ce stade, il est impossible de s'engager formellement. La mesure de limiter les dotations à 85 % est une mesure prudentielle exigée par le Rectorat et l'État. L'objectif d'atteindre 100 % sera travaillé via des budgets rectificatifs, en fonction des marges de manœuvre qui pourront être dégagées.

M. Arlat souligne qu'aucune certitude n'est possible à ce stade, le budget de l'État n'étant pas encore connu.

R. Baurès suggère d'utiliser comme levier dans le rapport de force avec le Rectorat une réduction du nombre d'étudiants admis via Parcoursup (-15 %), en arguant d'un alignement des objectifs sur les moyens alloués.

M. White-Koning note qu'il n'existe que deux options : accueillir moins d'étudiants ou augmenter les frais d'inscription.

R. Baurès estime que le rapport de force doit se construire contre l'État, et qu'à ce titre, la question des étudiants doit devenir centrale.

M. White-Koning s'interroge sur l'option la plus inacceptable entre l'augmentation des frais et la réduction du nombre d'admis.

R. Baurès cite l'exemple de CentraleSupélec qui a mis en place des frais d'inscription dérogatoires élevés, et s'interroge sur la pertinence d'une telle stratégie.

M. Arlat indique que d'autres variables d'ajustement existent, comme la diminution des appels à projets, mais que la négociation sur la contribution au SPSI reste le levier principal.

R. Baurès exprime sa crainte que le désengagement progressif de l'État contraigne à terme les établissements à augmenter drastiquement leurs frais d'inscription. Il souhaite que l'université ne s'engage pas dans cette voie.

S. Cohen estime que si la question des frais d'inscription doit être posée, la priorité absolue reste la protection des étudiants les plus fragiles. Il ne soutiendrait donc pas une telle initiative dans le cadre du budget de la recherche. Il rappelle par ailleurs que le budget de la recherche n'est pas le seul à être sous tension, les budgets des composantes l'étant également.

M. Arlat explique que la décision de baisser la dotation des laboratoires avait aussi une portée symbolique : montrer que la recherche participe à l'effort de solidarité global de l'établissement, contrairement à l'image de secteur riche qu'elle peut avoir en externe. Il réitère son espoir de parvenir à rétablir la dotation à 100 %. Il insiste sur l'importance de ne pas négliger la maintenance du patrimoine immobilier, dont la dégradation rapide serait coûteuse à long terme. L'effort demandé aux laboratoires est donc pour l'heure symbolique, en espérant qu'il le restera.

A. Robert demande s'il existe un scénario alternatif.

M. Arlat indique que la baisse de la dotation des laboratoires est la variable d'ajustement qui offre, à l'heure actuelle, la plus grande marge de manœuvre financière. L'autre variable d'ajustement est la diminution des emplois, ce qui n'est pas le choix de l'établissement.

P. Maton en déduit, dès lors, que la seule option proposée est que le complément de la subvention pour charges de service public (SCSP), s'il était versé, serait alloué à la dotation des laboratoires.

M. Arlat corrige : le complément proviendrait des autres actions qui pourront être menées.

V. Mahdi précise qu'il s'agit de travailler sur les autres masses du budget.

M. Arlat indique que les 500 000 ou 600 000 euros nécessaires devront être trouvés sur d'autres postes, par exemple en diminuant les appels à projets.

V. Mahdi donne un exemple : si la contribution au SPSI est réduite et que des économies sont faites sur les appels à projets, il sera possible de rétablir la dotation des laboratoires à 100 %.

P. Maton insiste sur le fait que pour voter de manière parfaitement éclairée, il est nécessaire que les conseillers disposent d'options claires.

V. Mahdi répond qu'à ce jour, il n'y a qu'une intention de travailler sur ces options.

M. Arlat explique que le calendrier des négociations budgétaires entre les domaines et le central n'est pas aligné avec celui de la commission. Les ajustements se feront par le biais de budgets rectificatifs qui seront proposés au Conseil d'administration. Pour le budget initial, la consigne est une base de 85 %.

S. Lacombe ajoute qu'il existe des marges de manœuvre potentielles sur les recettes. Par exemple, le préciput ANR a rapporté 250 000 euros de plus que prévu l'an dernier. De même, pour le reversement de la part hébergeur CNRS, elle a inscrit un montant prudent de 700 000 euros alors qu'il était de 800 000 euros en 2024.

M. Arlat confirme que les prévisions de recettes ont été très prudentes, mais qu'aucune certitude ne peut être donnée à ce stade. Il admet volontiers que sa proposition est impopulaire, et qu'il était plus simple de maintenir les dotations à 100 % et de trouver les économies ailleurs, comme sur la contribution SPSI de 500 000 euros, qui n'a pas encore été négociée.

G. Landa partage une information : la présidence a obtenu du Rectorat l'ouverture de neuf postes pour les promotions de maîtres de conférences au corps des professeurs des universités (article 46-3) pour 2026. Pour 2027, une publication au fil de l'eau (1 pour 1) serait autorisée si la masse salariale le permet. Il conclut que la situation de l'emploi n'est pas préoccupante pour l'instant, le fonds de roulement étant deux fois supérieur au seuil de soutenabilité.

M. Arlat tempère en précisant que si la tendance actuelle se poursuit, l'établissement devra prélever 9 millions d'euros par an sur ce fonds de roulement, ce qui n'est tenable que pendant deux ans environ. C'est pourquoi, tout en préservant la campagne d'emploi et la politique de promotion, une approche prudente est nécessaire.

C. Vignolles demande si une évolution des frais de gestion sur les contrats de recherche est envisagée.

V. Mahdi répond qu'aucun changement n'est prévu dans l'immédiat, bien qu'une discussion collective à l'échelle du site puisse avoir lieu à l'avenir.

Les conseillers approuvent la proposition de répartition de l'enveloppe du budget recherche, exercice budgétaire 2026, par 9 votes favorables, 10 abstentions et 4 votes défavorables.

Point 6 – Prolongation des unités de recherche et de leur direction, de 1 an à compter du 1er janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 (délibération)

Documents en lien ci-dessous :

https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/251016-liste-du-pour-reh-annexe-deliberation-comrech_1765793142683-pdf?ID_FICHE=1010889

https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/251016-liste-dua-pour-reh-annexe-deliberation-comrech_1765793154259-pdf?ID_FICHE=1010889

S. Lacombe explique que le contrat quinquennal 2021-2025 des structures de recherche de l'Université Toulouse 3 doit être prolongé. En effet, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRi) a annoncé en janvier 2021 un report d'un an des vagues d'évaluation, ce qui a décalé l'ensemble du calendrier. Il est donc proposé de prolonger les unités de recherche présentées sur la liste jointe d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026, pour s'aligner sur le nouveau contrat.

M. Arlat confirme que les établissements en cotutelle sont tous d'accord avec cette prolongation, bien que les modalités de mise en œuvre varient. L'université a choisi d'acter une décision globale de prolongation pour toutes les unités et leurs directions. Les cas particuliers, comme les directions en cours de discussion pour 2026, seront traités avec les cotutelles concernées. Cette prolongation implique concrètement, pour les laboratoires, la possibilité de continuer à percevoir leurs dotations. Les nouvelles structures seront programmées pour 2027.

S. Lacombe explique que les lettres de mission nommaient les directeurs pour la durée du contrat. De fait, la prolongation du contrat prolonge leur mandat, sauf en cas de départ à la retraite ou volonté de mettre fin au mandat.

M. Arlat note qu'il faudra peut-être rajouter le LEGOS à la liste. Le LEGOS avait été retiré de la liste en raison d'une incertitude sur sa direction. Il propose de le réintégrer lors du dernier Conseil d'administration de décembre, une fois la situation clarifiée.

J-L. Attié demande confirmation que les directeurs de laboratoires de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), dont le mandat devait s'arrêter en 2026, sont bien prolongés automatiquement.

S. Lacombe confirme que la nomination étant liée à la durée du contrat, la prolongation de ce dernier entraîne celle du mandat des directeurs.

M. Arlat précise que les nouveaux directeurs prendront leurs fonctions avec le nouveau contrat. Tous sont d'accord, à l'exception du directeur du LEGOS qui ne souhaite pas continuer. Il précise que certains mandats ont été renouvelés en 2025, tandis que d'autres prendront fin en 2026.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition de prolongation des unités de recherche et de leur direction, de 1 an à compter du 1er janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

Point 7 – Questions diverses

G. Landa fait remarquer, en lien avec le point 2 sur la création de l'UMR UTOPI, qu'une UAR (Unité d'appui et de recherche) porte déjà le nom Utopii avec deux « i ».

M. Arlat en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.